

ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

3ème Direction : URBANISME

Placement de terrasses ou de marchandises sur la voie publique.
Instruction de la demande :

1. Nom et adresse de l'exploitant :
2. Objet de la demande :
3. Situation :
4. Surface sollicitée (au sol) :m xm =m²
5. Largeur du trottoir :m Passage libre :m
6. Hauteur de l'étal : cm/Paravents OUI - NON hauteur :m longueur :m
7. Marchandises exposées : chaises - tables - parasols - fruits et légumes
(pour la terrasse : mentionner le nombre de chaises/tables/parasols).

En annexe : - Croquis de l'implantation avec mesures depuis la façade jusqu'au bord du trottoir.
- Photos significatives.
- L'autorisation d'exploitation délivrée par le Service des Lois Sociales et de l'Environnement Centralisé
- Si nécessaire : Copie du permis d'environnement/du permis d'urbanisme

Signature :

Fait le :/...../.....